

**Jeudi 18 janvier 2007**

## **Petition de soutien aux infirmières et au médecin**

Cinq infirmières bulgares et un médecin palestinien sont emprisonnés depuis plus de six ans dans les geôles libyennes et ont été dernièrement condamnées à mort par les tribunaux libyens. La Libye les a condamnées pour avoir sciemment inoculé le virus du sida aux enfants de l'hôpital dans lequel ils travaillaient, ceci sur ordre des services secrets israéliens. Les experts médicaux relèvent cependant d'autres causes possibles de contamination et la longue durée d'incubation du virus du sida. En outre, la contamination dans l'hôpital avait déjà débuté auparavant. Selon diverses sources, les aveux des six accusés ont été obtenus par la torture.

En décembre 2006, le Sénat a adopté à l'unanimité une résolution (**3-2003**) dénonçant avec force le verdict inique rendu par la justice libyenne et demandant au ministre des Affaires étrangères, aux instances européennes et internationales de faire le maximum pour empêcher l'exécution de la sentence et obtenir la libération des personnes concernées.

Le **jeudi 18 janvier 2007 à 11 heures 45**, la Fédération nationale des infirmières de Belgique (FNIB) remettra une pétition de plus de 35.000 signatures au Parlement fédéral. Le résultat de cette pétition (sans mentionner les noms des signataires) sera communiquée demain à l'Ambassadeur de la Libye.

La Présidente du Sénat Anne-Marie LIZIN, le Président de la Chambre Herman DE CROO et les signataires de la résolution Alain DESTEXHE (MR), Lionel VANDENBERGHE (sp.a-Spirit), François ROELANTS du VIVIER (MR), Sabine de BETHUNE (CD&V), Christian BROTCORNE (cdH), Josy DUBIÉ (Ecolo), Jean CORNIL (PS), Jeannine LEDUC (VLD) et Paul WILLE (VLD) s'associent à cette initiative **et invitent la presse à 11 heures 45 au péristyle du Parlement fédéral (entrée par le 7 ou le 13, rue de Louvain à 1000 Bruxelles).**

---

### **Service de la communication du Sénat:**

Patrick Peremans - 02/501.73.37 ou 0477/79.79.01

Thibaut Cardon - 02/501.74.24 ou 0473/47.48.58

*Publier sur le site du Sénat de Belgique le  
18 janvier 2007.*